



Plus de passeport pour prouver l'entrée régulière

Par **Ioua**, le **06/02/2008** à **18:59**

mon ami qui est brésilien n a plus son passeport pour prouver qu il est rentré en situation régulière sur le territoire! mais nous savons qu il y a un accord entre la france et le bresil qui est que la france n exige pas de visa pour un court sejour ou qu il donne droit a un visa 3 MOIS automatiquement, je ne sais pas exactement cependant je sais qu il y a un accord france bresil! ou puis je trouver cette accord pour le montrer a la prefecture?